Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 39 (1913)

Heft: 2

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

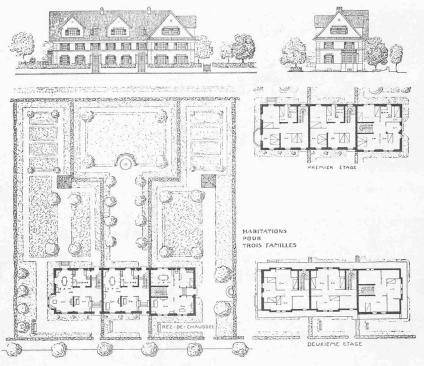
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

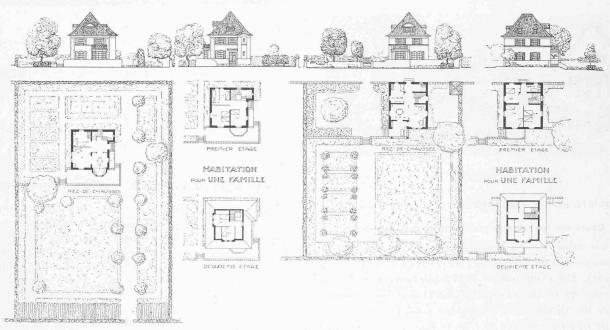
Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONCOURS POUR LA CITÉ-JARDIN DU MERVELET, à GENÈVE



Habitations pour trois familles. -- 1: 400.



Habitations pour une famille. — 1:400.

1° prix : projet « Plein air », de MM. Guyonnet et Torcapel.

Essais de produits à base de plâtre concernant leur résistance au feu.

Pour pouvoir observer comment se comportent des produits en plâtre exposés au feu, des essais furent organisés par la *Gips-Union S. A.* et eurent lieu le 12 octobre 1912, à Bex où cette firme possède une usine.

L'exécution de cette expérience devait répondre autant

que possible à la réalité, c'est-à-dire représenter au mieux un incendie tel qu'il se présente dans la pratique. Les préparatifs furent donc faits avec tous les soins nécessaires et cette épreuve confirma entièrement les attestations des représentants de la Gips-Union S. A., en ce qui concerne le degré d'incombustibilité des produits en plâtre.